

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 37 (1899)
Heft: 10

Artikel: On caïon que s'einnouyè
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-197453>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Angleterre. C'est par centaines de mille que l'on expédie les cailles à Londres.

L'agglomération sur le bateau, les coups de mer, en détruisent près de 50 %. Mais on comble vite les vides. Les Arabes n'ont qu'à promener leurs filets sur les plaines de la Basse-Egypte, pendant toute la durée des passages, en octobre et en mai.

Les cailles abandonnent l'Afrique au printemps, essayent de traverser la mer et tombent, le plus souvent, harassées et malades, sur le littoral de la Grèce, dans les îles, en Italie, sur les côtes de Provence, en Espagne. Et là, partout, on les poursuit avec des engins de toutes sortes et on capture sans peine ces oiseaux à moitié morts de faim et de fatigue. A Capri, le massacre est général : on les capture ou on les tue par milliers par jour. A Rome, il arrive quelquefois sur le marché, en un jour, vingt mille cailles. Dans l'archipel grec, on en prend tant qu'on les sale par tonnes. A Santorin, on les conserve dans le vinaigre. En France, sur le littoral, malgré la loi qu'on semble oublier, on en capture aussi des quantités considérables. Si bien que, après tous ces massacres, on peut s'étonner que la tribu nomade qui progresse vers le Nord ne soit pas entièrement décimée. Il en reste encore qui se répandent dans nos champs, dans les prés. La fécondité de l'espèce est énorme : autrement, l'Afrique n'en reverrait guère. La tribu s'augmente considérablement en Europe et bravement, aux mauvais jours, elle regagne les pays chauds. Cette fois, ce n'est plus la caille maigre qui nous était venue à la fin de l'hiver ; l'oiseau est gras, dodu ; il a pris santé dans les champs de France et d'Allemagne ; sa chair est fine et délicate.

Aussi, quand les émigrantes arrivent en forme sur le littoral, c'est à qui s'en emparera. On les capture à volonté. Les îles du Levant, les rives du Bosphore, s'en approvisionnent. Ce qui en reste parvient à traverser la Méditerranée. Et la chasse recommence.

Et, cependant, il y en a toujours. Oui. Mais la caille ne niche qu'en Europe. Le séjour là-bas ne comble pas les vides. Au contraire. En sorte que le déficit augmente, et il faudra bien arriver à la fin... Le mal empire depuis l'occupation de l'Egypte. Les Anglais aiment les cailles et font des envois continuels à la mère patrie.

Tels sont les intéressants renseignements que nous empruntons à la chronique de M. H. de Parville, dans les *Annales politiques et littéraires*.

République minuscule.

Tous nos lecteurs savent que la République de *Saint-Marin* est le plus petit Etat de l'Europe. Mais si nous les en entretenons aujourd'hui, c'est au point de vue de certaines particularités qui ne manquent pas d'intérêt.

Situé sur une partie des contreforts orientaux des Apennins, *Saint-Marin*, qui a une superficie de 5421 hectares, se trouve entièrement environné par le territoire italien. Le Monte Titano, qui est le point le plus élevé de ce petit territoire, a trois pics surmontés chacun par un château.

La ville de *San-Marino* compte 1600 habitants, en dehors des 8000 qui peuplent le reste du territoire de la République. C'est une des villes les plus pittoresques du monde, perchée comme elle est sur des falaises perpendiculaires. Le faubourg de *San-Marino*, au pied de la falaise, est le centre commercial de la république ; on y trouve la monnaie spéciale frappée par elle.

Un étroit sentier conduit à la pittoresque cité dont nous venons de parler. Du haut du château, on jouit d'une vue magnifique sur l'Adriatique, et, quand le temps est clair, on peut même apercevoir les côtes de la Dalmatie. On

dit que lorsque le courrier arrive au bourg, on sonne une cloche, et ceux qui habitent au haut du rocher, s'ils veulent leurs lettres, doivent descendre les chercher, car, par suite d'une ancienne tradition, le facteur ne gravit jamais la falaise.

L'histoire de *Saint-Marin* est des plus intéressantes. Le premier document qui s'y rattache date de 885. Les habitants achetèrent successivement diverses parcelles de terrain aux princes du voisinage, comme la forteresse de *Penna Rossa*, acquise en l'an 1000, et le château de *Cazolo*, en 1170. Le petit Etat ayant prêté son concours au pape Pie II, contre les Malatesta de Rimini, en reçut en récompense, en 1463, les châteaux de *Serravalle*, de *Feltano*, de *Montegiardino*, de *Fiorentino* et le bourg de *Piagge*.

Lors de l'annexion du duché d'Urbino aux Etats de l'Eglise, en 1631, l'indépendance de *Saint-Marin* fut reconnue. En 1797, Bonaparte décida de conserver la petite république comme échappatoire et lui donna même quatre canons pour la récompenser de la modération qu'elle avait montrée en refusant l'offre d'une extension de territoire. Pie VII la confirma dans son indépendance en 1717, et, en 1854, Napoléon III intervint pour la garantir contre les projets d'annexions de Pie IX. Enfin, lors de l'unification de l'Italie, *Saint-Marin* obtint la conservation de ses libertés.

Le pouvoir législatif appartient à un Grand-Conseil de 60 membres, dont 20 nobles, 20 bourgeois et 20 cultivateurs nommés à vie.

Le pouvoir exécutif est attribué à deux *capitani reggenti*, dont un noble et un roturier élus pour 6 mois par le Grand Conseil. Le pouvoir judiciaire appartient de droit à ces deux magistrats, mais ils ne font que juger ou concilier les petites causes. Pour affaires plus graves, le gouvernement institue un tribunal spécial composé de légistes étrangers à la république.

La force armée se compose de deux corps : la garde, forte de 31 hommes, officiers compris, servant de garde aux capitaines et au Conseil, et la milice, 950 hommes.

L'instruction publique compte un collège, avec chaires de droit, de philosophie, de mathématiques et de rhétorique, et deux écoles.

Le territoire de *Saint-Marin*, montueux et stérile, ne produit guère que des arbres fruitiers et de belles vignes où l'on récolte d'excellent vin. Ses ressources sont insuffisantes pour nourrir ses habitants qui émigrent en grand nombre pendant une partie de l'année.

Telle est cette curieuse république, dont l'étendue peut être traversée dans sa plus grande largeur en moins d'une heure.

C. PAULON.
(*Science illustrée*.)

Bijou d'or.

Episode de la vie des contrebandiers dans le Jura suisse.

(FIN.)

Il pouvait être trois heures du matin. Nous marchâmes bien une heure en silence, au milieu des grands sapins. Arrivés dans une clairière, *Petit-François* fit faire halte et déposer les ballots sous la corniche d'un rocher qui en surplombait un des côtés.

Un grand diable de sapin, au tronc énorme, avec des branches pareilles à de grands arbres et formant une sorte de candelabre gigantesque, occupait seul le centre de la clairière. — Regarde ton gibet, Abram ! tu ne diras pas que je l'ai mal choisi ! Cet été, les étrangers viendront te voir, si les corbeaux t'ont laissé encore quelques lambeaux de peau sur les os ! Ah ! tu es malin, toi ! Monsieur avait par trop de curiosité ! Monsieur aime les explorations ! fichtre ! Pour de la vue et de l'agrément, tu en auras là-haut !...

Si vous aviez vu la figure de ce monstre, les yeux injectés de sang, la bave aux lèvres, des mains

larges comme des battoirs, au poil roux, touffu, vous auriez compris que toute prière ou appel à ses bons sentiments, était superflu. Il ne me restait qu'à mourir en brave, pour faire honneur au corps.

— Louis, suiffe bien la corde, tuiras l'attacher à la dernière branche. En attendant, amusons-nous un peu avec ce beau merle. » L'amusement de *Petit-François* consista à m'attacher solidement au tronc du sapin, puis il mit habit bas, se retroussa les manches et alla chercher sous la corniche, une grosse pierre. Il se rangea avec son frère à une vingtaine de pas, et... je fus la cible.

Les premiers coups manquèrent. Peu à peu *Petit-François* s'excita, se rapprocha, rectifia son tir. Il fit placer son frère à quelques mètres derrière le sapin et celui-ci lui rejetait la pierre ; comme au jeu de quilles, quoi !

Un coup de pierre m'écrasa le poignet, un autre m'enfonça les côtes à droite, puis un dernier coup m'écrasa le nez et me mit la mâchoire en capilotade... cette fois c'était la fin... je perdis connaissance...

Quand je revins à moi, je sentis la langue de *Bijou* qui lâchait le sang sur mon visage ! j'étais adossé au tronc d'un arbre ; devant moi, sur la neige, gisaient deux cadavres : *Petit-François* et mon brigadier. L'appointé, seul dans la clairière, me frictionnait à tour de bras.

« Ne cause pas, Abram ! Les brigands ont leur compte. Ils ont décampé avec du plomb dans l'aile ! Ils n'iront pas loin. Le brigadier a deux balles dans le corps, il est mort. *Petit-François* est là. Je lui ai fichu ma bayonnette dans le ventre. Il a son affaire. Pauvre vieux, va, ils t'ont bien arrangé ! Je vais aller à *Saint-Cergues* chercher des secours. *Bijou*, qui t'a sauvé, restera avec moi. En attendant, je t'enveloppe avec cette couverture de laine. Adieu, Abram, tu en réchapperas. Voilà un revolver, cache-le sous ta couverture. S'il en revenait un, laisse-le approcher à bout portant et brûle-lui la g....»

Qu'ajouteraï-je encore, monsieur ? il revint avec des renforts et des brancards, on y posa ma personne bien endolorie et les deux cadavres. L'appointé partit à la poursuite des deux frères de *Petit-François*. Ils furent arrêtés sur la frontière de France et extradés. Ils ont les galères à vie à la Force de Lausanne. J'ai fait trois mois d'hôpital à la Samaritaine ; mon physique est bien laid. C'est ce que m'a dit ma petite Rosette, qui m'a traitreusement lâché, pour épouser l'épicier des Rousses, le receleur des contrebandiers. Le gouvernement m'a cousu la sardine d'appointé sur la manche, plus une gratification de cent francs. Il a alloué à la veuve du brigadier la moitié de la valeur des marchandises que j'avais découvertes dans la grotte. C'est une pension à la ficelle ; que voulez-vous, pour nous, serviteurs infimes, l'Etat ne se ruine pas !

Je suis toujours resté appointé et le resterai toujours, parce que je marque trop mal, dit le rapport.

Bijou, mon sauveur, avait réussi à s'échapper par une fissure de la grotte, était allé au poste de la Cure, n'avait trouvé personne. Revenu au Crouaz, il avait pris piste sur la sentinelle de l'Arzière, qui, soupçonnant un malheur, s'était, de concert avec le brigadier, mis à ma recherche. Le corps des gendarmes de Vaud l'a nommé officiellement *Bijou d'or*. Les camarades lui ont fait don d'une croix d'or que vous pouvez voir pendue, là, à son collier. La grotte du *Petit-François* s'appelle à présent « *Poitechaud* », en mon souvenir sans doute. Voilà mon histoire, monsieur !

« A vous autres, maintenant. »

Hugues MULLER-DARIER
(de Genève).

On caion que s'einnouyé.

Quand on homme a z'u lo guignon dè s'accoubliau avoué 'na perneta que ne fa què grogni et romnà pè l'hotò, l'est vito pllioraiè se le vint à passà l'arme à gautse ; mà se la fenna a adé té bon ménadzo avoué se n'homino et que n'aussant jamé z'u la pe petita tracasséri, lo pourro vévo ne sà pas què deveni, quand l'a perdu sa fenna ; ne fa què lameintà et rein ne pào lo consolà. L'est veré que l'est on rudo guignon dè s'evarir on dzo tot solet quand on a z'u couteuma dè vivrè du grantein à dou et qu'on s'est adé bin accordà tota sa via.

Se l'est dinse po lè dzeins, l'est dinse assebin po lè bités et s'on a trai vatsés qu'ont ac-coutemé d'êtrè einseimbllo, s'on ein veind iena et qu'on autre vigné à crévà, clia que resté à l'étrablllo s'einnouyé qu'on dianstre dè sé vairé dinse tota soletta ; la maiti dào teimps ne vao rein totsi à la patoura et tota la dzornà fa dái bramâies de la métssas.

Et n'ia pas rein què lè vatsés que sont cou-meint vo dio, mà ià onco lè z'anglais d'éboi-tonas que s'avont lameintà ; cosse est la pura vretà ! On caion a bio n'êtrè qu'on caion, mà, faut bin crairé què cliai bités, se ne s'avont pas dévezâ, ni ein français et ni ein allemand, sé compreignont tot parai ; l'ont dào tieu et 'na concheince, et 'na concheince petétré pe bouna què cliai à bin dàt dzeins ; savont assebin s'amà lè z'ons lè z'autro.

Atsità vâi dou petits caïenets po mettrè à l'eingrais et boutâ-lè vâi ti dou dein lo mim'éboiton. L'ont astout fé cognessance ; on part de dzo après sont dza dâi bons z'amis et quand l'ont medzi du lo fourri tantqu'à l'âton dein la mim'audzo, s'amont tot coumeinte se l'etiont dou frâres.

Ora, tiadès vâi z'ein ion ! vo z'itès sù que l'autro va sè teni on part dè scenannés tot capot ào fond de l'éboiton, àobin ne farè què româ tota la dzorna et s'einnouyérè tant que ne medzérè quasu perein, àobin ne farè què farouilli permi l'lavurès et du adon ne réingraissèrè rein mé et cein que vo z'aré dè mi à férè, l'est dè lo tia assebin à mein dè l'ai rebailli on autre camarade.

Lo François à la véva avâi dou caions qu'aviont étâ eingraissi dinse einseimbllo et, cauquîs dzo après lo bounan, l'ein a tiâ ion.

Lo leindéman dè la boutséri, la fenna ào François, que revêgnâi dè portâ à medzi à l'autro, dese à l'hotô.

— L'est c'pourro caion que s'einnouyè, ora que l'est tot solet, vaidè-vo mé-fâ pedi, du hiair à né, l'est étai ào fond de l'éboiton et n'a pas rebudzi ; tot cein que l'âti est portâ est adé dein l'audzo et n'a rein remedzi.

— Se s'einnouy'd dinse d'être tot solet, fe lo vôlet à François, on dzouveno Fribordzai, on bocon pésant, n'aussi par poaire, noutrâ maîtra, lè déman demeindze et la véprâ, vu prâo allâ mé teni dein l'éboiton po l'âti teni compagni, vo mè baillérè on tabouret et lo nové armano po liaire on bocon ; dinse saré bin lo dianstro s'einnouyè ni l'on ni l'autro ; et se faut l'ai dremi, l'ai drômetré ; on est asse bin su la paille don n'êboiton què dein on lhi à l'étrablllo ! dese lo Dzozet.

A propos de restaurations.

Depuis quelques années, on s'est pris chez nous de belle passion pour les anciens édifices. Grâce à l'initiative et aux soins éclairés de spé-cialistes, vieilles églises, vieux manoirs, vieilles maisons et vieilles toursrenaissent peu à peu de leurs cendres. De leurs cendres, n'est pas trop dire pour quelques-uns de ces monuments, qui étaient dans un état de vétusté très avancé.

Le gouvernement lui-même a pris la tête du mouvement. Un conservateur des monuments historiques et une commission consultative, composée de spé-cialistes, ont été institués par une loi entrée en vigueur le 1^{er} janvier. La mission du conservateur et de la commission est de signaler à l'Etat et aux communes tous les édifices présentant quelque intérêt historique et archéologique, de veiller à la conservation de ceux-ci et d'en diriger, cas échéant, la restauration. Dans ce domaine, on le sait, rien n'est plus délicat qu'une restauration. Mieux vaut encore abandonner tout à fait aux ravages du temps et des intempéries un vieux monu-ment que de le livrer aux restaurateurs, si ceux-ci ne sont en même temps des artistes et

surtout des érudits, soucieux de la vérité his-torique.

Voici, à ce propos, quelques vers familiers dont l'auteur est Charles Garnier, l'éminent architecte de l'Opéra de Paris.

« Garnier, né de parents pauvres, disent les *Années politiques*, auxquelles nous empruntons ces vers, était demeuré gamin de Paris ; il adorait, à la fin des repas de corps, tirer de sa poche quelques couplets improvisés à la mode d'autrefois. Ce n'étaient pas des vers de haute venue ; c'étaient des vers sans prétention, donnés pour tels, et auxquels les convives applaudissaient toujours.

» Il y a quelques années, les Amis des Monuments parisiens s'étaient réunis pour dîner en l'hôtel de la rue Serpente. Charles Garnier était du nombre. Il se lève au dessert et fredonne sur l'air « On sait que Lise est une fille honnête » :

Quand on s'fait vieux, qu'les cheveux quittent la nuque,
On voit des gens qui, croyant s'rajeunir,
Sur l'occiput se flanqu'nt une perruque ;
Mais malgré ça l'on doit bien convenir
Qu'ils ne peuvent jamais à leur but parvenir.
L'effet est l'même chaque fois qu'on maquille
Les bâtiments. Laissez-les donc en paix.
S'ils clochent trop, donnez-leur un'béquille,
Mais n'leur mettez jamais de faux toupets.

Continuant sur ce ton, il félicite ses collègues les Amis des monuments de protéger ces vestiges du passé — même et surtout contre les restaurateurs d'occasion ; puis, concluant :

C'est seulement rue Serpent' qu'on restaure,
Restaurons-nous. Allons donc y dîner.

Glion-Naye.

Le tronçon Glion-Caux est ouvert à l'exploitation depuis dimanche.

Il y a cinq trains dans chaque direction.

Il est ajouté au service de l'horaire régulier les courses suivantes :

Glion, 8 h. 45, 6 h. 42 (dép.)

Caux, 8 h. 35, 6 h. 32 (arr.)

Caux, 8 h. 45, 6 h. 40 (dép.)

Glion, 9 h. 04, 6 h. 59 (arr.)

S'il ne tombait plus de neige à Naye, cent ouvriers suffiraient à ouvrir la voie en une seule journée.

Nettoyage et blanchiment des rielettes estampes jaunies. — M. C. de Clerq, chimiste, indique le moyen suivant à la *Science pratique* :

Employer un mélange d'une partie d'eau de Javel et de quatre parties d'eau, placé dans une cuvette photographique ; y laisser tremper, pendant plusieurs heures, la gravure, dont le papier reprend sa blancheur primitive : laver ensuite à grande eau et laisser sécher sur du papier buvard.

Maux de tête. — Les maux de tête cèdent presque toujours à l'application simultanée de l'eau chaude aux pieds et derrière le cou. Un essuie-main plié, trempé dans l'eau chaude, tordu rapidement et appliquée sur l'estomac agit comme par magie en cas de coliques. Il n'y a rien de plus efficace pour couper court aux congestions des poumons, pour arrêter le mal de gorge ou guérir le rhumatisme que l'application prompte et complète de l'eau chaude.

Une serviette pliée en plusieurs doubles, trempée dans l'eau chaude, vivement tordue et appliquée sur le point de la tête qui fait souffrir ou sur le siège de la névralgie, amènera, la plupart du temps, un soulagement réel.

Une bande de flanelle ou une serviette pliée en long, trempée dans l'eau chaude, tordue et appliquée ensuite sur le cou d'un enfant qui a le croup, apporte quelquefois en dix minutes, un grand soulagement.

Oreilles de porc, sauce moutarde. — Déjeuner pour 12 personnes.

Plongez pendant quelques minutes dans l'eau bouillante et salée douze oreilles de porc blanchies, consciencieusement nettoyées en dedans et en dehors. — D'autre part, faites mijoter longuement dans une demi-livre de beurre deux oignons et deux carottes jaunes coupées en tranches, sans laisser

prendre couleur aux oignons. Versez là-dessus, en parties égales, de l'eau, du vinaigre et du vin blanc ordinaire ; ajoutez-y deux feuilles de laurier, quelques tranches de citron, quelques grains de poivre écrasé, le sel nécessaire, ainsi que quelques couennes de lard fraîches, et laissez cuire le tout un quart d'heure. Mettez alors les oreilles dans ce jus, liez avec un roux et remuez la sauce cuite et passée qu'on relève avec quelques cuillerées à soupe de moutarde et un peu de Maggi. — En dressant, placez dans chaque oreille une petite boulette de pâte ou une pomme de terre bouillie.

Boutades.

Au tribunal.

Le président demande au prévenu ses noms, prénoms et profession ; puis, relevant ses lunettes sur son front :

— Avez-vous déjà été condamné ?

— Non, monsieur le président.

— Parfait ! Eh bien, asseyez-vous, vous allez l'être.

Quand je fais mes malles, nous disait l'autre jour un voyageur, je n'oublie jamais rien. Il n'y a qu'à procéder par ordre, tout est là :

Je mets d'abord la main sur mon front et je dis : peigne, brosse, pommade ; — bonnet de coton.

Puis je passe aux yeux et je dis : pince-nez, lorgnon, loupe.

Ma main descend sur le nez : mouchoir, tabac à priser.

Sur la bouche : brosse à dents, eau dentifrice.

A cou : cache-nez, cravates, faux-cols.

Aux épaules : bretelles.

A la poitrine : gilet de flanelle, pastilles de gomme.

Je vais comme cela jusqu'en bas : chaussettes, pantoufles, etc. — Puis je remonte et je fais la preuve.

Solution du problème de samedi. — Le premier chapeau vaut fr. 41,25 et le second fr. 6. — Ont répondu juste, MM. Georges Payot, E. Rosset, Elisa Curtel, H. L. Béchert, Lausanne ; Collet, Brasserie des Savoises, Lse Michel ; J. Charmey, Avenches ; E. Favre, Romont ; syndic, Rueyres ; B. Menétry, Chavannes ; E. Butticaz, Epesses ; Jaquier, à Montherond. — La prime est échue à Mme Louise Michel, route de Carouge, Genève.

THEATRE. — Amateurs de comédie, amateurs de drame, c'est le moment, c'est l'instant de prendre vos billets ! Nous arrivons à la fin de la saison. Demain, *avant-dernière représentation du dimanche*. A cette occasion, spectacle extraordinaire : **La Tour de Nesle**, drame en 5 actes et 8 tableaux, par A. Dumas et Gaillardet. Pour terminer la soirée : **Blanchette**, comédie en 3 actes, par Brieux ; le plus grand succès du Théâtre Antoine (Théâtre libre). — Rideau à 7 1/2 heures.

L. MONNET.

Papeterie L. MONNET, Lausanne.

3, RUE PÉPINET, 3

Fournitures de bureaux.

Papier à lettre et enveloppes avec en-tête. — Faches. — Circulaires.

Cartes d'adresse et de visite.

Faire-part.

MENUS ET CARTES DE TABLE

OCCASION

Les grands stocks de marchandise pour la saison d'automne et hiver, telle que :
Etoffes pour Dames, fillettes et enfants dep. Fr. 1 — p. m.
Milaines, Bouxkis, Cheviots p' hommes » 2 50 »
Coutil imprimé, flanelle laine et coton » — 45 »
Cotonnerie, toiles écrues et blanchies » — 20 »
jusqu'aux qualités les plus fines sont vendues à des prix excessivement bas marché par les Magasins populaires de Max Wirth, Zurich. Echantillons franco.

Adresse : Max Wirth, Zurich.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.